



## Indicateurs de suivi du rSa transmis aux Conseils généraux

Séance du CNIS « Indicateurs sociaux départementaux »  
Sous-groupe Insertion  
Jeudi 9 avril 2009

## Indicateurs de suivi du rSa

---



- Les indicateurs de suivi du rSa relatifs aux bénéficiaires et aux montants financiers feront l'objet d'une remontée :
  - trimestrielle pour le suivi statistique ;
  - mensuelle pour le pilotage par les acteurs, notamment les Conseils généraux, et le suivi de certaines données telles les flux d'entrées et de sorties du dispositif.
- Un tableau de bord de suivi des bénéficiaires a été construit pour transmission aux Conseils généraux.
- Ce document a pour objet de présenter les différents indicateurs retenus dans ces tableaux de suivi des bénéficiaires.
- Il existe également un tableau de suivi financier correspondant aux montants du rSa financés par les Conseils généraux.

## Indicateurs de suivi du rSa

- 1. Les indicateurs trimestriels
- 2. Les indicateurs mensuels



## 1. Les indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels sont obtenus à partir d'un fichier qui s'appuie sur la situation des allocataires observée au cours du dernier mois du trimestre.

Les données sont extraites un peu plus d'un mois après la fin du trimestre (cf. schéma ci-dessous).



## 1. Les indicateurs trimestriels

Toutes les données trimestrielles seront ventilées selon que le foyer allocataire du rSa bénéficie :

- Du socle seulement
- De l'activité seulement
- Simultanément du socle et de l'activité

Le nombre de foyers bénéficiaires est ventilé suivant le type de droit au rSa : droit commun (rSa généralisé), droit local (prévu par la loi soit par adjonction d'une population [local champ], soit par modification du barème [local activité]), rSa expérimental.

L'origine du foyer rSa permet de savoir si les bénéficiaires étaient déjà connus des CAF (bénéficiaires de minima sociaux) ou non.

Dispositif RSA	Foyers RSA			
	socle seulement	activité seulement	socle +activité	ensemble
<b>Foyers de bénéficiaires payables</b> - droit commun sans majoration isolement - droit commun avec majoration isolement - avec contrat aidé				
- droit local CG champ - droit local CG activité - droit expérimental				
<b>Origine du foyer RSA droit commun</b>				
- anciens bénéficiaires de minima (RMI API) - déjà bénéficiaires d'autres prestations CAF - nouvel allocataire	Pendant une période de montée en charge			

Page 5

## 1. Les indicateurs trimestriels

Ventilation suivant la configuration familiale et l'âge du titulaire du dossier

Type de famille				
Couple avec enfant				
Couple sans enfant				
Femme seule avec enfant				
Homme seul avec enfant				
Femme seule sans enfant				
Homme seul sans enfant				
Situation inconnue				
Âge du titulaire du dossier				
moins de 25 ans				
De 25 à 29 ans				
De 30 à 39 ans				
De 40 à 49 ans				
De 50 à 54 ans				
De 55 à 59 ans				
60 ans ou plus				
Age inconnu				

Page 6

# 1. Les indicateurs trimestriels

Dénombrement des foyers bénéficiant du cumul intégral (trois premiers mois). Ce dénombrement est ici effectué hors contrats aidés (CI-RMA et contrats d'avenir), car pour les contrats aidés, la période de cumul intégral n'est pas à la charge des départements et n'apparaît donc pas dans ces tableaux transmis aux Conseils généraux.

Dénombrement des personnes (allocataire et conjoint éventuel) selon le nombre d'heures mensuelles figurant dans la déclaration trimestrielle de ressources (DTR) qui permet de calculer les droits rSa des allocataires.



Dispositif RSA	Foyers RSA			ensemble
	socle seulement	activité seulement	socle +activité	
<b>Activité</b>				
- Nombre de foyers bénéficiant du cumul intégral (hors contrats aidés)				
- Nombre de personnes (MR et MME) dont le nombre d'heures travaillées est compris entre :				
entre 1 et 20 heures				
entre 21 et 56 heures				
entre 57 et 78 heures				
entre 79 et 117 heures				
entre 118 et 152 heures				
plus de 152 heures				
nombre d'heures inconnu				

# 1. Les indicateurs trimestriels

Ventilation des foyers bénéficiaires selon leur ancienneté :

- dans le dispositif du rSa ( pour les anciens bénéficiaires de minima sociaux, l'ancienneté au rSa tient compte de leur ancienneté dans le RMI ou l'API, ainsi un allocataire présent depuis dix ans dans le RMI en juin 2009 aura une ancienneté dans le rSa de dix ans lors de la mise en œuvre du dispositif).

- dans le rSa socle et/ou le rSa activité



Ancienneté des foyers bénéficiaires	Dans le dispositif, y compris anciens minima (1)	Dans le RSA socle seul (2)	Dans le RSA activité seul ou socle et activité (3)	TOTAL
	1 à 3 mois			
4 à 6 mois				
7 à 12 mois				
13 à 24 mois				
25 à 36 mois				
37 à 48 mois				
49 mois et plus				
<b>TOTAL</b>	<b>(1) = (2) + (3) pour le total seulement</b>			

# 1. Les indicateurs trimestriels

Dispositif RSA	Foyers RSA		socle +activité	ensemble
	socle seulement	activité seulement		
<b>Activité</b> - Nombre de foyers bénéficiant du cumul intégral (hors contrats aidés) - Nombre de personnes (MR et MME) dont le nombre d'heures travaillées est compris entre : entre 1 et 20 heures entre 21 et 56 heures entre 57 et 78 heures entre 79 et 117 heures entre 118 et 152 heures plus de 152 heures nombre d'heures inconnu				

Ancienneté des foyers bénéficiaires	Dans le dispositif, y compris anciens minima (1)	Dans le RSA socle seul (2)	Dans le RSA activité seul ou socle et activité (3)	TOTAL
1 à 3 mois				Sans signification
4 à 6 mois				
7 à 12 mois				
13 à 24 mois				
25 à 36 mois				
37 à 48 mois				
49 mois et plus				
<b>TOTAL</b>	<b>(1) = (2) + (3) pour le total seulement)</b>			

# Indicateurs de suivi du rSa

## ■ 1. Les indicateurs trimestriels

## ■ 2. Les indicateurs mensuels

## 2. Les indicateurs mensuels

Les indicateurs mensuels sont obtenus à partir d'un fichier qui s'appuie sur la situation des allocataires observée à la fin de chaque mois.

Les données sont extraites environ cinq jours après la fin du mois (cf. schéma ci-dessous).



## 2. Les indicateurs mensuels

Outre les indicateurs déjà mentionnés à la partie 1, les données mensuelles permettent de suivre :

- les entrées, les suspensions et les sorties du dispositif en rapprochant deux « photographies » mensuelles
- les données utiles aux Conseils généraux pour le pilotage : par exemple les personnes qui seront assujetties au volet « droits et devoirs », c'est-à-dire celles qui remplissent deux conditions :
  - Le foyer rSa auquel elles appartiennent est éligible au rSa socle
  - Les personnes sont sans emploi ou leurs revenus mensuels d'activité sont inférieurs à 500 euros.



## 2. Les indicateurs mensuels

D'autres indicateurs pourront être mobilisés pour assurer le suivi de la prestation, citons notamment :

- Les ressources des allocataires, et notamment les revenus d'activité
- L'inscription des bénéficiaires à Pôle emploi
- Le croisement de l'ensemble des indicateurs avec les autres prestations versées par la branche famille

